



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sarcelles, 10 mars 2026

**Retrouvez l'ANCV au SALON DES SENIORS, du 11 au 14 mars 2026,
Porte de Versailles – Hall 5.2, stand G24**

« Seniors en Vacances », une offre de séjours à tarifs accessibles dans des villages de vacances et des hôtels adaptés aux seniors

À l'occasion du Salon des Seniors, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) met en avant son programme phare « Seniors en Vacances ». Véritable levier d'inclusion et de bien-être, ce programme d'action sociale offre aux seniors des séjours de qualité, tout compris et à tarifs accessibles, dans **200 destinations** en France et en Europe.



Un succès croissant au service du lien social et de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées

Déployé avec le soutien de l'Assurance retraite, le programme « Seniors en Vacances » confirme chaque année son utilité publique. En 2025, 97 000 seniors et leurs proches ont pu s'offrir grâce à lui une parenthèse de ressourcement et de découverte. Depuis son lancement, Seniors en Vacances a permis à plus d'un million de bénéficiaires de s'évader de leur quotidien et de nouer des liens amicaux et sociaux lors des séjours. Ce succès met en lumière le fait que les vacances restent un moteur essentiel de santé, d'épanouissement et de prévention de la perte d'autonomie pour nos aînés.

Seniors en Vacances : un catalogue de séjours à tarifs accessibles et une aide financière

Le programme « Seniors en Vacances » s'adresse aux retraités ou aux personnes sans activité professionnelle dès 60 ans, ou 55 ans en cas de situation de handicap. Il propose une expérience sereine grâce à des formules **tout compris** : hébergement, pension complète, animations quotidiennes,

excursions et transferts gare-hébergement sont inclus. Seul le transport principal reste à la charge du participant.

Proposés en villages de vacances, hôtels ou résidences de tourisme, les hébergements sont tous adaptés aux besoins des seniors. Le programme privilégie la convivialité et le lien social grâce à un **large éventail d'animations** : sorties culturelles, activités physiques douces, ateliers ludiques ou encore soirées thématiques.

Les séjours de 5 jours (4 nuits) coûtent 404 € maximum par personne ou 228 € maximum avec l'aide de l'ANCV, ceux de 8 jours (7 nuits) 484 € maximum par personne ou 272 € maximum avec l'aide de l'ANCV. L'aide est attribuée sous condition de statut ou de ressources dans la limite des crédits disponibles.

Seniors en Vacances permet au senior de partir avec les membres de sa famille s'ils sont rattachés à son foyer fiscal ; **avec son enfant en situation de handicap** même si ce dernier n'est pas rattaché à son foyer fiscal ; **avec son aidant** s'il est en situation de dépendance, de handicap ou gravement malade ; **ou encore avec un jeune** dans le cadre d'un séjour intergénérationnel.

Pour partir, c'est très simple : il suffit de s'inscrire en complétant le bulletin d'inscription disponible dans le catalogue ou sur le site ancv.com/seniors-en-vacances, puis en le transmettant à l'ANCV. Un courrier de l'ANCV vient ensuite statuer sur l'éligibilité au programme et, le cas échéant, à l'aide financière.

Le bénéficiaire peut alors choisir parmi les séjours proposés dans 200 destinations, à la montagne, à la mer ou à la campagne, et réserver directement par téléphone auprès du professionnel du tourisme. Celui-ci adresse en retour un contrat de réservation.

A propos de l'ANCV

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV), établissement public de l'État, a pour mission de service public de favoriser l'accès du plus grand nombre aux vacances. L'ANCV met en œuvre cette mission au moyen d'une offre globale de services et d'aides :

- le Chèque-Vacances, titre de paiement destiné à payer les prestations de service liées aux vacances et aux loisirs, qui a été attribué en 2024 à 4,8 millions de salariés, d'agents publics et de travailleurs indépendants, bénéficiant ainsi à 11 millions de personnes en comptant les membres de leurs familles. Il est mis en place par les employeurs ou par les organismes sociaux, notamment les comités sociaux et économiques, dans le cadre de leurs activités sociales et culturelles ;
- les aides de l'action sociale, qui ont soutenu en 2024 le départ en vacances de 287 000 personnes fragiles : familles en situation de précarité, jeunes des quartiers populaires ou en insertion, seniors isolés ou en situation de perte d'autonomie, personnes en situation de handicap ou gravement malades, proches aidants, femmes victimes de violences, enfants et jeunes protégés... Ces aides sont mises en œuvre en partenariat avec plusieurs milliers d'associations, de collectivités territoriales et d'organismes sociaux. L'intégralité des excédents de l'activité du Chèque-Vacances y est consacrée.

Contacts presse

Rumeur Publique : ancv@rumeurpublique.fr - Corina Jeler 06 25 33 77 39, , Olivier Astorg 06 16 31 35 09, Marion Larivière 06 28 11 07 75

ANCV : Muriel Droin - mdroin@ancv.fr - 01 34 29 51 94